



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE- DU- SUD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 10 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

002- Administrations déconcentrées de Corse- du- Sud

02 - CSC - Coordonnateur pour la sécurité en Corse

Arrêté N °2015034-0004 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE

..... 1



PREFET DE LA CORSE- DU- SUD

Arrêté n °2015034-0004

**signé par
HAYET Jean**

le 03 Février 2015

**002- Administrations déconcentrées de Corse- du- Sud
02 - CSC - Coordonnateur pour la sécurité en Corse
02 - 10 - DDSP - Direction départementale de la sécurité publique**

**ARRETE PORTANT SUBDELEGATION
DE SIGNATURE**



PREFET DE LA CORSE DU SUD

Direction Départementale
de la Sécurité Publique
de la Corse-du-Sud

**Arrêté n°
portant subdélégation de signature**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud

Vu le décret n°2088-633 du 27 juin 2008 relatif aux attributions et à l'organisation des Directions Départementales de la Sécurité Publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant Monsieur Christophe MIRMAND, en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2012 n° 647, nommant Monsieur Jean HAYET, Commissaire Principal, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013189-0013 du 08 juillet 2013, portant délégation de signature à Monsieur Jean HAYET, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, certains actes concernant la gestion courante du budget alloué par le Ministère de l'Intérieur et pour les besoins de la Direction Départementale de la Sécurité Publique les documents:

- Relatifs à la validation des décisions de dépenses pour la somme maximale de :
1000 euros,
- Relatifs à l'ordre de payer au comptable pour la somme maximale de :
1000 euros,
- Relatif à la vérification et à la validation du service fait

ARTICLE 2: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, certains documents relatifs à la gestion quotidienne des Ressources Humaines,

- Bordereau d'envoi
- Avis médicaux

Au chef de service suivant :
Madame Sandrine RAFFAELLI, Secrétaire Administratif.

Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Corse du Sud - BP 327 - 20179 AJACCIO CEDEX 1

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse du Sud.

Fait à Ajaccio, le 03 Février 2015

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur Départemental
de la Sécurité Publique
de Corse du Sud,

Jean HAYET

